



Compte-rendu - Réunion du bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Layon Aubance Louets

Vendredi 23 mai 2025 de 10h00 à 12h00 en visio-conférence

PRÉSENTS/ Excusés

Nb	Représentation au bureau	Nom Prénom - Fonction		Présent	Excusé	Absent
Collège 1 : Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, et des établissements publics locaux (13) :						
1	Président de la CLE	M. Jean-Jacques DERVIEUX	1er Vice-Président du Syndicat Layon Aubance Louets	✓		
4	VP de la CLE représentant le bassin versant de l'Aubance	Mme Brigitte GUGLIELMI	Conseillère Départementale de Maine-&-Loire		X	
	VP de la CLE représentant le bassin versant du Layon aval	M. Olivier VITRÉ	Maire de Saint Paul-du-Bois			X
	VP de la CLE représentant le bassin versant du Layon amont	M. Jacques CONCHON	Vice-Président du Syndicat Layon Aubance Louets		X	
	VP de la CLE représentant le bassin versant du Louet du Petit Louet	M. François PELLETIER	Vice-Président du Syndicat Layon Aubance Louets	✓		
6	Membres du collège 1	Mme Odile GINESTET	Vice-Présidente du Syndicat Layon Aubance Louets		X	
		M. Yannick BENOIST	Vice-Président CA Mauges Communauté	✓		
		M. Luc-Jean DUGAS	Conseiller Communautaire CC Thouarsais			X
		M. Pascal LAGOGUEE	Conseiller communautaire CA du Bocage Bressuirais	✓		
		M. Eric MOUSSERION	Vice-Président CA Saumur Val de Loire		X	
		M. Marc SCHMITTER	Président CC Loire Layon Aubance	✓		
1	Président de la structure porteuse du SAGE	M. Dominique PERDRIEAU	Président du Syndicat Layon Aubance Louets	✓		
Collège 2 : Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (5) :						
5	Membres du collège 2	M. le Président de l'association des irrigants Sud Loire Aubance ou son représentant / M. Thierry CHAILLOU			X	
		M. le Président de la Fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant / M. Bernard MERLIN				X
		M. le Président du Syndicat départemental de Maine-et-Loire de la propriété privée rurale ou son représentant / M. Jacques DE MAISONNEUVE	✓			
		M. le Président de l'association pour la Sauvegarde des rives du Layon Moyen et de ses affluents ou son représentant / M. Pierre BENEVILLE	✓			
		M. le Président du Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire ou son représentant / M. Alain LAPLACE		X		
Collège 3 : Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics intéressés (4) :						
4	Membres du collège 3	Mme la Directrice régionale de l'Office Français de la Biodiversité des Pays de Loire ou son représentant / M. Laurent GUILLAUD	✓			
		M. le Directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ou son représentant / M. Pascal BONIOU	✓			
		Mme la Directrice Régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement des Pays-de-la-Loire ou son représentant / Mme Camille BURDIN		X		
		M. le Directeur Départemental des Territoires de Maine-et-Loire ou son représentant / M. Laurent ORHON	✓			

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Syndicat Layon Aubance Louets :

- Mme Pascaline DELAUNAY, Animatrice SAGE-CLE,

11 membres présents sur les 21 membres que compte le bureau de la CLE.

Ce compte-rendu tient compte uniquement des échanges et compléments d'informations supplémentaires aux supports de présentation.

Ordre du jour :

- 1) Adoption du CR de la réunion du bureau du 21/03/2025,
- 2) Avis CLE : Projet de SCoT arrêté de Mauges Communauté,
- 3) Avis CLE : Avis sur la déclinaison du programme de mesures (SDAGE),
- 4) Etude HMUC : Point d'avancement et information sur le scénario complémentaire de calcul des volumes disponibles hivernaux,
- 5) 12ème programme de l'AELB : dossiers SAGE,
- 6) *Projet REUT Chemillé : régularisation administrative - présentation reportée*

Accueil

Accueil par le Président de la CLE, M. DERVIEUX, lecture des membres excusés.

1. Adoption du projet de relevé de notes du bureau de la CLE du 21 mars 2025

Le compte-rendu est soumis aux membres du bureau de la Commission Locale de l'Eau. Aucune observation n'est formulée sur ce compte-rendu, il est adopté à l'unanimité.

2. Avis CLE : Projet de SCoT arrêté de Mauges Communauté

Mme DELAUNAY animatrice SAGE présente une synthèse du projet de SCoT arrêté de Mauges Communauté. Elle indique, qu'au regard des dispositions du SAGE Layon Aubance Louets le document est compatible, mais elle propose des remarques sur certains enjeux eau pour rendre ce document encore plus protecteur de la ressource.

M. DEMAISONNEUVE Syndicat départemental de la propriété privée rurale de Maine & Loire indique que les retours du SAGE Evre Thau St Denis (SMIB) sont à favoriser pour cet avis, car ce SAGE est plus représenté sur Mauges Communauté.

M. BENOIST élu rappelle que MAUGES Communauté est situé sur 4 SAGE et qu'il est important que chaque SAGE puisse s'exprimer par rapport à ces enjeux, peu importe la partie du territoire qu'il représente.

M. SCHMITTER élu, indique que le SCoT est un document d'orientations générales et que les actions sont déclinées à l'échelle locale (Plu(i) et autres), en ce sens il ne détaille pas toutes les actions et ne peut donc répondre en détail à tous les enjeux du SAGE.

M. DERVIEUX Président, propose de rendre un avis compatible avec remarques. Comme évoqué par M. GUILLAUD de l'OFB, lors de la rédaction de l'avis, il pourra être proposé de faire référence au SCoT du Pôle Métropolitain qui a présenté un document très complet sur l'enjeu eau, pour illustrer les remarques.

3. Avis CLE : Avis sur la déclinaison du programme de mesures (SDAGE)

Mme DELAUNAY animatrice SAGE présente une synthèse du programme de mesure et les attendus de la part de la CLE.

Pour chaque enjeu, il s'agit de se demander si la CLE se retrouve dans les priorités identifiées. 4 priorités sont identifiées pour le territoire Maine Loire Océan :

- 1) Priorité sur la gestion quantitative
- 2) Priorité sur les pollutions diffuses
- 3) Priorité sur les milieux aquatiques
- 4) Priorité sur le littoral

1) Priorité sur la gestion quantitative :

Priorité sur la gestion quantitative :

Hydrologie est la 1^{ère} pression pénalisant l'atteinte du bon état.

- Acquérir de la connaissance :
 - analyse de type HMUC, au besoin compléter les études existantes avec le volet climat,
 - impact hydrologique des prélèvements dans les retenues connectées aux sources, nappes ou cours d'eau,
 - étude pour établir le lien entre l'hydrologie et les indicateurs biologiques (débit biologiques)
- Mesures effectives d'économies d'eau pour tous les usages (gestion collective des prélèvements agricoles, substitution de prélèvements etc.)
- Impacts des plans d'eau (inventaires, effacement, déconnexion)
- Harmonisation des arrêtés cadres sécheresses (travail régional)

Echanges :

M. DEMAISONNEUVE Syndicat départemental de la propriété privée rurale de Maine & Loire souhaiterait qu'il y ait une sorte de contrats avec les détenteurs de plans d'eau, à ce jour, il trouve que la manière de faire est difficilement acceptable par les propriétaires (ils se sentent volés, agressés). Il est nécessaire qu'il y ait une voix de concertation avec ces propriétaires. Ce sujet doit être abordé de manière plus positive.

M. BENOIST élu évoque le cas du bassin de la Thau, ou avec l'aide de la règlementation et de la médiation, des plans d'eau vont être prochainement déconnectés.

M. GUILLAUD de l'OFB, est d'accord que le stockage d'eau avec une restitution lorsque le milieu en a besoin est plutôt favorable par rapport à l'aspect quantitatif, toutefois il rappelle les impacts négatifs des plans d'eau d'où la règlementation en vigueur.

Proposition évolutions concernant cet enjeu, il est demandé de :

- D'inverser l'ordre des actions concernant les plans d'eau : inventaire, effacement, déconnexion, par : inventaire, déconnexion et effacement, cet ordre est plus adapté à la réalité terrain.
- Concernant l'acquisition de connaissances, il faut ajouter le paramètre température qui doit être mieux suivi et le suivi des informations débimétriques qui doit être amplifié.

2) Priorité sur la qualité :

Priorité sur les pollutions diffuses :

La limitation des apports en intrants est indispensable pour la reconquête d'une bonne qualité des eaux et contribuerait à la diminution des flux souhaitable pour l'enjeu eutrophisation littorale.

% des ME de surfaces en risque pesticides et une problématique phosphore diffus importante
Enjeu nitrates est abordé par la réglementation spécifiques (PAR)

- Limitation des transferts par une approche de gestion de l'espace (aménagements de l'amont du BV jusqu'au bord du cours d'eau)
- Limiter les apports à la source, développer des pratiques vertueuses et sécuriser des filières de productions moins consommatrices en intrants.
- Pesticides (achats stables de substances actives), objectifs nationaux loin d'être atteints, mesures drastiques uniquement pour les captages prioritaires

Echanges :

M. BENOIST élu évoque sa crainte sur ce sujet concernant l'arrêt des financements de l'AELB aux postes et actions en faveur de la qualité au niveau des syndicats, il s'interroge sur l'amélioration des pratiques agricoles, si elles ne sont pas financées.

M. BONIOU de l'AELB, rappelle qu'il a été nécessaire de prioriser les soutiens financiers. L'évaluation des actions portées par les syndicats ont révélé que malgré un accompagnement agricole les résultats en termes de modification de pratiques, de reconversion en bio étaient plutôt faibles. Aussi, la priorité a été effectué au profit des aires d'alimentation de captage prioritaires.

Proposition évolutions concernant cet enjeu, il est demandé de :

- Concentrer la recherche sur des semences plus rustiques, plus résistantes qui nécessitent moins de pesticides.
- D'insister sur la rotation des cultures pour limiter l'utilisation de pesticides.
- D'améliorer la recherche sur la durée de vie des molécules et leurs conséquences dans les milieux.
- De bien prendre en compte tous les usagers des produits phytosanitaires (particuliers et non particuliers, milieux rurales ou rubains)

3) Priorité sur les milieux aquatiques :

Priorité sur les milieux aquatiques :

Aménagements artificiels des cours d'eau, diminution des zones humides, ruptures de continuités écologiques etc. Ces altérations aggravées par les pressions sur l'hydrologie, le climat, entraînent des conditions défavorables à la biodiversité et donc au bon état des ME.

- Reconquête de la continuité écologique sur les drains principaux: ouvrages identifiés prioritaires
- Restauration morphologique sur les têtes de bassins versants
- Zones humides, améliorer leur niveau de protection via la traduction des inventaires dans les différents docs d'urbanisme
- Diminuer l'impact cumulé des plans d'eau (+ de 15000 plans d'eau en Pays de la Loire)

Echanges :

Concernant les zones humides, il est rappelé que ces zones peuvent être cultivées avec un point de vigilance qui est l'interdiction de drainage.

Le SYLOA dont le SAGE a récemment été approuvé (dec 2024) a contraint les collectivités à hiérarchiser les zones humides dans leurs inventaires en inscrivant cela dans ces dispositions.

Proposition évolutions concernant cet enjeu, il est demandé de :

- D'insister sur la restauration morphologique des têtes de bassins versants, mais aussi des autres sites où il y a des travaux.
- Pour les zones humides, il est demandé d'inciter à leur hiérarchisation pour que chacun puisse connaître les contraintes et possibilités de gestion.

4) Priorité sur le littoral :

Priorité sur le littoral :

Face aux pressions auxquelles il est soumis, nécessite une stratégie adaptée

- Forte croissance de sa population, implique une gestion maîtrisée de la collecte du traitement des eaux usées (usages sensibles : baignade, pêche à pied, conchyliculture⇒ éviter la contamination bactériologique des eaux)
- Pression sur la ressource d'eau douce, volume doit rester suffisant pour équilibrer les usages
- Mise en œuvre d'études spécifiques pour comprendre les raisons du déclassement de ME côtières ou de transition.
- Actions de limitation des transferts (problématique d'eutrophisation)
- Actualisation et mise en œuvre des programmes d'actions des profils de baignade les plus sensibles ⇒ microbiologie

Proposition évolutions concernant cet enjeu, il est demandé de :

- Mettre au cœur des priorités la santé humaine (et non les loisirs)
- Economie d'eau : De supprimer/interdire les douches sur les plages

Un avis de la CLE sera rédigé en tenant compte de toutes les propositions d'évolutions.

4. Etude HMUC : Point d'avancement et information sur le scénario complémentaire de calcul des volumes disponibles hivernaux

Mme DELAUNAY animatrice SAGE fait un retour sur le dernier cotech HMUC qui avait pour objectif de présenter les résultats du calcul d'un second scénario pour les volumes disponibles. Elle évoque également la possibilité d'aller vers un 3^{ème} scénario de calcul de ces volumes, scénario basé sur une hypothèse de calcul avec le module à la médiane et non à la quinquennale sèche (cas actuellement). Le calcul de ce 3^{ème} scénario de volumes disponibles est estimé à 7000€ TTC.

M. SCHMITTER élu, rappelle que ce sujet est compliqué techniquement et s'interroge sur le fait de pouvoir choisir des scénarios différents selon les unités de gestion, notamment lorsque l'on voit que le scénario 1 (effet pallier) « convient » quasiment à toutes les unités de gestion, le 3^{ème} scénario pourrait être choisi uniquement pour la masse d'eau en tension.

Mme DELAUNAY animatrice SAGE réponds que cette question s'est posée au cotech, que cette possibilité n'a pas été écartée, mais qu'en terme de cohérence il serait souhaitable d'avoir un choix de scénario identique pour toutes les unités de gestion.

M. ORHON de la DDT, rappelle que le territoire est classé en 7B3 au niveau du SDAGE et que les prélèvements estivaux sont donc exclus.

Il indique qu'en 2011, un inventaire précis des prélèvements sur la masse d'eau de

l'Hyrôme avait été réalisé, il en ressortait 2 millions de prélevements (sans la REUT de la STEP de Chemillé et les forages). Il indique qu'il y a 1.8 millions d'autorisations de prélevements sur ce territoire, 400 000m³ seraient affectés aux prélevements estivaux. Cela semble beaucoup et sera confirmé par l'étude complémentaire en lien.

Il rappelle que les plans d'eau alimentés par cours d'eau ou ruissellement ne devraient pas être considérés de la même façon :

- o les plans d'eau alimentés par cours d'eau : attente de l'atteinte du module environ 60 jours
- o les plans d'eau alimentés par ruissellement : 151 jours pour se remplir

M. BONIOU de l'AELB, indique qu'à travers ces scénarios, il est recherché un maintien des résultats actuels de prélevement, mais qu'il ne faut pas oublier les économies d'eau et aussi envisager que l'étude des volumes prélevables révèlera peut-être des volumes estivaux à substituer.

M. LAGOGUÉE rappelle que l'étude doit être terminée et que ce diagnostic doit servir de base pour élaborer le PTGE avec des actions adaptées.

M. DERVIEUX Président, propose d'évoquer ce troisième scénario de volumes disponibles lors d'un prochain bureau du syndicat. Au vu des échanges, il propose de travailler ce scénario et de décider sur le choix des volumes disponibles uniquement après la réalisation des 2 études complémentaires.

Suites de ce dossier :

- o Le remplaçant d'Axelle SEGUIN en charge de la gestion quantitative, M. MEUNIER Vincent prendra son poste le 8 septembre prochain.
- o Les 2 études complémentaires nécessaire à la validation de l'étude HMUC seront lancées à l'arrivée de M. MEUNIER.
- o Un CoPIL PTGE sera réalisé au cours du 4^{ème} trimestre 2025.

5. 12ème programme de l'AELB : dossiers SAGE

Mme DELAUNAY animatrice SAGE présente ce dossier et insiste sur la suppression des soutiens dédiés à la communication SAGE pour l'année 2025.

Plusieurs élus font part de leur regret de voir les aides de l'AELB diminuer pour 2025 et 2026. M.DERVIEUX Président, fait part des faiblesses identifiés par l'AELB dans le bilan du dernier contrat territorial eau, en terme de vulgarisation, de communication, il est donc regrettable de supprimer ces financements au vu des besoins identifiés.

M. BONIOU de l'AELB, rappelle que les postes d'animation ont été privilégiés, qu'une aide à hauteur de 10 000€ pour la sensibilisation (différent de communication) devrait être accordée au syndicat pour 2025. Il indique également que l'AELB en plus des informations présentées a dû faire une contribution volontaire pour combler la dette de l'Etat.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée à 12h00.

Aide à la compréhension : SIGLES/ACRONYMES

ADT : Accord de Territoire (ancien nom CT'Eau)

AELB : Agence de l'Eau Loire Bretagne

ARS : Agence Régionale de Santé

BE : Bureau d'études

BNPE : Banque Nationale des Prélèvements en Eau

BRGM : Bureau des Recherches Géologiques et Minières

BV : Bassin Versant

CBNB : Conservatoire Botanique National de Brest

CD : Conseil Départemental

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CCLLA : Communauté de Communes Loire Layon Aubance

CEN : Conservatoire d'Espaces Naturels

CEN PDL : Conservatoire d'Espaces Naturels Pays de Loire

CLE : Commission Locale de l'Eau

CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat

CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

CT'EAU : Contrat Territorial Eau

CoPil : Comité de Pilotage

DASS : Direction des Affaires Sanitaires et Sociales

DCE : Directive Cadre sur l'Eau

DCR : Débit seuil de Crise

DDPP : Direction Départementale de Protection des Populations

DDT : Direction Départementale des Territoires

DOE : Débit d'Objectif d'Etiage

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DSA : Débit Seuil d'Alerte

EDEN : Étude des Équilibres Naturels. Bureau d'études, inventaires, gestion, restauration des milieux naturels, expertises sur les zones humides et les espèces envahissantes.

EEE : Espèces Exotiques Envahissantes

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

FDGDON 49 : Fédération Départementale des Groupements de Défense contre Organismes Nuisibles de Maine-et-Loire

FDPPMA 49 : Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Maine-et-Loire

FNE Anjou : Fédération de protection de l'environnement et du patrimoine en Maine-et-Loire.

HMUC : Hydrologie Milieux Usages Climat

LAL : Layon Aubance Louets

LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux

OUGC : Organisme Unique de Gestion Collective

PAOT : Plan d'Action Opérationnel Territorialisé

PDPG : Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles

PNR : Parc Naturel Régional

PNRLAT : Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine

PTGE : Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau

RAE : Rongeurs Aquatiques Envahissants

REUSE/REUT : Réutilisation des eaux usées

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SAGE LAL : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Layon Aubance Louets

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDDA : Schéma Directeur Départemental d'Assainissement

SDGRE : Schéma Départemental de Gestion de la Ressource en Eau

SLAL : Syndicat Layon Aubance Louets

SHF : Société Herpétologique de France : étude des amphibiens et des reptiles

STEU ou STEP : Station de Traitement des Eaux Usées/ Stations épurations

VP : Volumes prélevables

ZH : Zones Humides

ZRE : Zone de Répartition des Eaux